

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 21 mai 2015 à 19 heures.

PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON J, FINCK M, POTIGNAT J, BLANCHER P, BRESSION A, LAPLACE R (arrivé à 19 h 25), LORIEUX D, MANILLERE B, BECOUSE G, DUBESSET C, GUY C, MARTIN P, MOREAU C.
EXCUSÉ : NAGY H.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2015

Suite à une incompréhension avec les services de la Trésorerie lors de la préparation du budget 2015 (commune), une prévision budgétaire a été inscrite à tort en recette de fonctionnement (doublon).

En conséquence, il convient de modifier le budget 2015 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépense	- 24 691,00 € (article 023 Virement à la section d'investissement)
Recette	- 24 691,00 € (article 775 Produits des cessions d'immobilisations)

Section d'investissement

Recette	- 24 691,00 € (article 021 Virement de la section de fonctionnement)
Recette	+ 24 691,00 € (article 1641/10004 Emprunt)

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TRAVAUX CONNEXES DU REMEMBREMENT : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-BRAFEMANT

Par délibération du 21 février 2014, le Conseil Municipal de Saint-Priest-Bramefant a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme de travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier. Les travaux ont été estimés par le géomètre en charge de l'opération à 450 850,83 € TTC. Ces travaux seront intégralement financés par une indemnité versée par le Conseil Général de l'Allier, à la commune de Saint-Priest-Bramefant.

Les démarches administratives seront assurées conjointement par les communes de Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Le Conseil Municipal acte la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux à la commune de Saint-Priest-Bramefant à l'unanimité des membres présents.

Une convention qui régira les responsabilités de chaque commune est en cours de rédaction.

CONVENTION DE TRANFERT DES EAUX USEES ET PROBLEME TVA

Madame le Maire a pris contact avec une avocate spécialisée (cabinet d'avocats DEVES – MARTINS – JUILLES) pour le problème de TVA qui oppose la commune et VVA suite à la convention de transfert des eaux usées de la commune et la station d'épuration de Saint-Yorre.

La commune peut bénéficier de ses conseils juridiques moyennant des honoraires s'élevant à 900 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition mais demande que VVA soit contactée au préalable.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

GARDERIE SCOLAIRE : NOMINATION D'UN REGISSEUR SUPPLEANT POUR LA REGIE DE RECETTES

Suite au départ en retraite de Robert BRUN, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur suppléant pour la régie de recettes de la garderie scolaire.

Madame le Maire propose Madame Christelle CLAVIER comme régisseur suppléant.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe l'assistance que le Contrat Enfance Jeunesse, arrivé à échéance en fin d'année dernière, va être renouvelé dans le cadre de la Communauté de Communes. Des documents sont à fournir pour le 1^{er} juin. D'autre part, pour pouvoir prétendre à des subventions au titre des activités périscolaires, un Projet Educatif Territorial (PEDT) doit être rédigé pour la rentrée de septembre.

TOUR DES COMMISSIONS

- Avancées du projet relatif aux travaux à la salle polyvalente et à la cure : le groupe de travail en charge du projet préconise l'organisation d'un concours d'architecture en faisant deux lots séparés. Une assistance à maîtrise d'ouvrage serait judicieuse.
- Portail pour la salle polyvalente (salle des sports) : Madame le Maire présente plusieurs devis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Monsieur RANDIER pour un montant de 1 872,00 € HT (choix du portail avec barreaux sans motifs).

• Emprunts

- Révision des emprunts : après étude des emprunts, seul l'emprunt relatif aux travaux de la maison du peuple pourrait faire l'objet d'une renégociation. Les personnes en charge du dossier sont en attente d'un rendez-vous avec le crédit agricole.

- Financement des travaux d'assainissement : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'assainissement pour le transfert des eaux usées de la commune vers la station d'épuration de Saint-Yorre sont achevés.

La mairie vient de recevoir les décomptes finaux des entreprises pour un montant total de 75 105,54 €. Madame le Maire propose de contracter un emprunt de 80 000 € pour clôturer le dossier.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• Logements communaux

- Attribution du logement F2 au 4 place de la Mairie : la candidature de Madame Natacha EYMARD a été retenue. Une délibération est nécessaire pour que Madame le Maire puisse signer le nouveau bail.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur MARTIN informe l'assemblée que des travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise TASSE (changement évier, lavabo et WC) dans ce logement.

- Logement au 12 rue de la Croix : la locataire a accepté de signer l'avenant pour les travaux d'économie d'énergie (changement des fenêtres, portes et volets). Monsieur POTIGNAT présente les différents devis. Le Conseil Municipal choisit le devis de l'entreprise « Les Fermetures de Limagne » pour un montant de 7 303,39 € HT.

- Vente du logement au 12 rue de la Mare : suite à la communication du prix de vente au locataire, ce dernier a pris attaché auprès de sa banque et peut bénéficier d'un prêt bancaire inférieur à la proposition faite par le Conseil. Il a donc demandé si une baisse du prix de vente pouvait être envisagée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins une voix, maintient le prix de vente de la maison à 45 000 €.

• Travaux

- Abri-bus aux Caires : une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental. Le dossier a été pris en compte et doit être soumis à la prochaine commission permanente.

- L'entreprise PARRA a débuté les travaux pour le chemin des Taureaux. Monsieur BLANCHER expose un problème soulevé par un des riverains. Le busage du fossé devant son entrée pour permettre l'évacuation de ses eaux risque d'être compromis par les travaux entrepris par son voisin qui n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art. Après discussion, le Conseil décide de demander un avis technique à l'entreprise PARRA pour savoir si le raccordement est possible. Si aucune solution technique ne peut être trouvée, une mise en demeure sera faite auprès du propriétaire pour manquement au respect des prescriptions techniques pour le busage du fossé.

- Travaux de voirie : l'entreprise EUROVIA revient sur la commune début juin pour les travaux dans la rue des Fermes au Vieux-Saint-Sylvestre.

- Local de pétanque à Beauvezet : suite à des cambriolages répétés, l'association «La Pétanque Beauvezétoise » souhaite installer un système d'alarme. Le devis retenu s'élève à 713 €. L'association sollicite une subvention de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accorde une subvention de 350 € (50 % environ du devis) à l'association.

QUESTIONS DIVERSES

- Don du sang : Madame le Maire a été alertée par la Présidente de l'Union Départementale des Donneurs de Sang du Puy-de-Dôme sur des projets de lois menaçant l'éthique française de la transfusion sanguine. En effet, un laboratoire Suisse Octapharma a obtenu le droit de commercialiser en France du plasma collecté de par le monde sans garantie du respect de nos valeurs. Ce laboratoire rémunère les donneurs. Le projet de loi de la santé 2015 va être discuté prochainement et la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles s'inquiète de la présence dans cette loi d'un article sur la commercialisation des produits sanguins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, apporte son soutien à l'Union Départementale des Donneurs de Sang.

- Madame MOREAU signale le manque de visibilité sur les routes en l'absence d'entretien des fossés par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Un courrier sera adressé aux services départementaux pour signaler cette défaillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.